

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2026**

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tout ce qui précède a été omis

...../.....

«

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que le mandat du Commissaire aux comptes expire à l'issue de la présente assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale décide de renouveler, à compter de l'exercice 2026, pour une nouvelle période de six ans, en qualité de commissaire aux comptes : le Cabinet FORVIS MAZARS - 109 rue Tête d'Or – 69006 Lyon.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031, qui se tiendra en 2032.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

»

...../.....

Tout ce qui suit a été omis

Extrait certifié conforme, sur 1 page

Lyon, le 15 juillet 2026

Le Directeur Juridique et Pénal, Valérie LANGLOYS,
Dûment habilitée à représenter la Caisse d'épargne et de prévoyance de Rhône Alpes,
Président de la SAS CEPRAL PARTICIPATIONS

